

MAIRIE DE VILLIERS EN BIERE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 décembre 2008

Présents : MM , GATTEAU, PIERQUIN, TRUCHON, ROUX, PELLISSIER et LELONG
Mmes GATTEAU et GARDIOL

Représentés : M DOTHEE pouvoir à Mme GARDIOL
Mme ROHEL pouvoir à Mme GATTEAU
M BODOT pouvoir à M TRUCHON

absent /

secrétaire de séance : Monsieur Didier LELONG

Ouverture de la séance à 18 h 00 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2008.

Le compte-rendu est approuvé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

1. achat d'un tracteur et d'une épareuse
2. journal communal
3. convention abri voyageurs

Le Conseil approuve à l'unanimité

1. CREATION D'UNE REGIE POUR LES FESTIVITES

Suite au projet d'organisation du réveillon de la Saint Sylvestre, et à la nécessité d'encaisser le produit des festivités organisées par la commune, le Conseil Municipal

Décide

- d' instituer une régie de recettes pour l'encaissement de produits des festivités organisées par la commune
- Cette régie est installée à la mairie de Villiers en Bière
- Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées lors de chaque manifestation.
- Le régisseur sera désigné par le maire sur avis conforme du comptable.
- le maire et le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

2. CONVENTION ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de signer un contrat avec la société FORCLUM pour l'entretien du réseau d'éclairage public de la commune. Cette société a été retenue lors de la précédente réunion du Conseil Municipal pour le changement de têtes de candélabres dans le village.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer ce contrat.

3. CONVENTION SFR

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de SFR qui propose de signer une nouvelle convention avec la mairie pour la location du site du château d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de proposer un contrat de 6 ans avec un loyer de 8000 € par an réactualisable sur l'indice du coût de la construction.

Le Conseil municipal précise que la convention devra stipuler que les antennes SFR devront être momentanément enlevées si des travaux d'entretien s'avéraient nécessaires

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer ce contrat.

4. ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée :

- a décidé d'engager l'étude d'un schéma directeur d'assainissement de son territoire en 2008 ;
- a retenu le Bureau d'Etudes Vincent Ruby afin d'assurer la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'opération.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE ;

1. de retenir le coût estimatif du programme des missions relatives à cette étude qui est le suivant :
 - Etude diagnostique des réseaux d'assainissement : 23 190 € HT
2. d'approuver le Dossier de Consultation des Bureaux d'Etudes préparé dans le cadre de la pré-étude par le Bureau Vincent Ruby.
3. D'engager une consultation en vue de passer un marché suivant une procédure adaptée (conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics).
4. De solliciter les subventions liées à ces missions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
5. De mandater Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces d'ordre technique, administratif, juridique et financier relatives à la présente opération.

5. ADHESION AU CNAS

Monsieur le Maire invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite comptable avec les possibilités du budget.

Après avoir approfondi l'offre du CNAS, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex.

En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Le Conseil communautaire décide :

- 1) de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 1^{er} janvier 2009, et autorise en conséquent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS ;
- 2) de verser au CNAS une cotisation égale à 0.74 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS et d'inscrire cette somme au budget comme suit :
La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget.
- 3) de désigner M Claude PIERQUIN en qualité de délégué élu et Mme Lydia ZIEMBINSKI délégué administratif

6. ORGANISATION DE LA JOURNEE SOLIDARITE

Monsieur le Maire invite le Conseil communautaire à se prononcer sur la mise en œuvre de la journée de solidarité pour le personnel de la commune.

Considérant que chaque collectivité doit décider et délibérer sur la manière dont elle choisit de faire travailler une journée de plus à ses agents

Sur proposition du Maire,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité

De fixer à un jour le temps de travail supplémentaire pour compenser les 7 heures annuelles correspondant au financement de la journée de solidarité.

Les cotisations correspondantes seront versées à l'organisme chargé du recouvrement de la CSA. Elles seront prévues au chapitre 12

7. MODIFICATION DU REGLEMENT DES SALLES

Suite au nouveau règlement de location des salles, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de supprimer la prestation d'un maître chien pour les locations réservées aux habitants de la commune
- d'instituer une priorité d'attribution de location des salles : la communauté de communes du pays de biere est prioritaire sur les associations extérieures à la commune,

8. ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les trois propositions reçues pour l'acquisition d'un nouveau tracteur plus adapté pour l'entretien des chemins et des haies :

- GREEN MAT : 26 213 € HT pour un tracteur JOHN DEERE de démonstration
- JARDINS LOISIRS...22 500 € HT pour un tracteur ISEKI neuf
- LEPATRE & FILS.....22 104 € HT pour un tracteur KUBOTA neuf

Après en avoir délibéré, le Conseil vote

- 8 POUR
- 2 abstentions
-

ET retient le devis de la société LEPATRE & ET FILS qui propose une garantie de 3 ans sur le tracteur et fournit un matériel de prêt en cas d'une éventuelle immobilisation du matériel acheté.

9. ACHAT D'UNE EPAREUSE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les trois propositions reçues pour l'acquisition d'une nouvelle épareuse adaptée au tracteur neuf :

- GREEN MAT : 6 613 € HT pour une épareuse JOHN DEERE
- JARDINS LOISIRS...5 316 € HT pour une épareuse FERRI
- LEPATRE & FILS.....5 221 € HT pour une épareuse FERRI

Après en avoir délibéré, le Conseil vote

- 8 POUR
- 2 abstentions
-

ET retient le devis de la société JARDINS LOISIRS qui est située à proximité immédiate de Villiers en Bière, ce qui permettra au service technique d'être dépanné rapidement si besoin.

10. CREATION D'UN BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des démarches obligatoires pour créer un journal municipal :

1. enregistrer la création en préfecture et à la bibliothèque
2. délibérer pour créer le journal

l'objectif serait une publication semestrielle

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité et décide de réunir une commission prochainement

11. CONVENTION ABRI BUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des démarches entreprises par le Conseil Général qui met gracieusement à disposition des communes de Seine et Marne des abris voyageurs afin d'offrir aux usagers des transports en commun de meilleures conditions d'attente.

A cet effet, le Conseil Général de Seine et Marne propose de signer une convention relative à la mise à disposition d'abri voyageurs au Centre Commercial de Villiers en Bière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette initiative, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Monsieur LELONG quitte la séance, Madame GATTEAU lui demande de rester le temps qu'elle donne les chèques aux candidats de la liste qui avaient participé aux frais de la campagne électorale, question qu'il avait soulevée à la séance du 12 novembre dernier.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier de remerciements que l'AVEB a adressé suite à la subvention votée par le Conseil.
- Monsieur le Maire confirme que le réveillon pourra être organisé cette année, le nombre d'inscrits le permet,
Monsieur le Maire précise que l'organisation ainsi que les tarifs applicables par la mairie de cette manifestation devraient être revotés chaque année.
- Monsieur le Maire informe le Conseil d'une réunion à laquelle il a participé relative à la liaison verte. Des pistes cyclables et piétonnes sont à l'étude sur la RD 372 pour relier le rond point de la Justice à Dammarie au Centre Commercial de Villiers en Bière. Monsieur le Maire précise que le Conseil Général suit avec attention ce dossier.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de remplacer les arbres du parking de la salle Lugan, et propose d'étudier le remplacement par de nouvelles essences.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il va prendre des arrêtés suite à l'agression d'une administrée par des chiens, pour réglementer et interdire la divagation, et pour déclarer les chiens de catégorie 1 et 2.

- Mme GARDIOL soulève plusieurs sujets :

- Existe-t-il un arrêté pour réglementer le problème des accôttements cultivés par des agriculteurs ?
 - la politique du personnel devrait être débattue avec les conseillers, le pointage des agents techniques est regrettable
 - Quelles sont les possibilités de promotion interne pour M. HOOKUMCHAND, le conseil municipal reconnaît son travail, et doit l'encourager.
Pour ces deux sujets, Monsieur le Maire précise que les questions de personnels relèvent de sa seule compétence en tant que D.R.H.
 - Constate un manque de participation des conseillers, et regrette de ne pas être invitée aux réunions des commissions travaux, espaces verts etc,
 - Demande si les agents communaux peuvent ponctuellement venir chercher les tailles de végétaux pour les habitants qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie. Monsieur le Maire précise que c'est illégal les agents commuanux ne doivent pas intervenir chez les particuliers, des fagots peuvent être déposés à côté des containers lors du ramassage des déchets verts.
 - L'installation de la fibre optique est-elle terminée ?
 - Regrette que le projet de calèche du père noël n'ait pas abouti.
- Monsieur PIERQUIN refuse le chèque rendu par Mme GATTEAU et demande que la somme soit versée à une association caritative. Monsieur PELLISSIER informe qu'il versera la somme à une association humanitaire. Monsieur ROUX souhaite que sa participation à la campagne electorale aille aux « Petits Princes ».
 - Madame GATTEAU demande si la CAF a répondu à la demande de subvention pour la création d'une aire de jeux.
 - Monsieur TRUCHON souhaite qu'une étude soit menée pour le fleurissement de la commune pour 2009. Monsieur le Maire précise que la commission des travaux se réunira dès le mois de janvier pour prévoir les travaux à venir.

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 11 décembre 2008

Le Maire

G. GATTEAU